

# l'IREQUOIS

Journal du Syndicat Professionnel des Scientifiques de l'IREQ

## LA RENTE DES 65 ANS ET PLUS

**Vous allez bientôt atteindre 65 ans ou vous l'avez déjà? Vous êtes un passionné de la recherche et vous avez l'intention de rester à Hydro-Québec après 65 ans. Ou bien est-ce l'état de vos placements qui vous y pousserait? Ou simplement, et plus probablement, vous êtes curieux de savoir ce qui arrive au niveau du Régime de retraite et du calcul de la rente pour un employé de plus de 65 ans.**

### À 65 ans

En effet, 65 ans, ça ne change pas le monde, mais l'employé remarquera tout de même quelques modifications en ce qui a trait au Régime de retraite.

Divisons le tout en quatre parties :

- o à 65 ans ;
- o entre 65 ans et la retraite ou 71 ans ;
- o à la retraite ;
- o à 71 ans.

Précisons d'abord que 65 ans signifie le 1er du mois qui suit le 65ième anniversaire de naissance. C'est alors que notre chercheur passionné doit cesser de cotiser au Régime de retraite. Il n'accumulera donc plus d'années de participation. L'administration du régime établit à cette date la rente de retraite comme s'il s'agissait d'un départ. Comme le fisc ne fait pas de cadeaux, et ce même aux vénérables chercheurs, ce calcul de rente tient compte de la valeur maximale de rente permise. *rente >>>*

nous vous souhaitons de

**j\*yeuses fêtes**

Une valeur actualisée est établie à partir de cette rente. Ce calcul est fait en fonction des Normes des actuaires. Les hypothèses utilisées, y compris le taux d'intérêt, sont celles utilisées pour l'analyse de solvabilité du régime, pour la date du calcul de la VAN. Donc, le chercheur qui franchit 65 ans se retrouve avec une bonne VAN, rien pour le déstabiliser connaissant son habileté à franchir les portes de la recherche.

## Entre 65 ans et la retraite ou 71 ans

La VAN grossit, s'accumulant avec intérêts. Le taux d'intérêt considéré est celui utilisé à 65 ans pour le calcul de la VAN. En bon membre des sceptiques du Québec, vous vous dites : « Mais où puis-je retrouver cette valeur ? » Elle est cachée dans votre relevé annuel de retraite. En effet, on y retrouve une rente accumulée ainsi que, pour les plus de 65 ans, une rente « Ajournement ». La somme des deux représente la conversion de la VAN en rente, en utilisant les hypothèses considérées à 65 ans pour le calcul de la VAN.

Juste pour titiller davantage votre goût du calcul, on retrouve également dans ce relevé une valeur actuarielle de votre rente. Eh non, ce n'est pas la VAN grossie, mais bien la conversion en valeur actualisée de la rente décrite ci-dessus, et cette fois en utilisant les hypothèses actuarielles à la date du relevé, non pas celles utilisées à 65 ans !

## À la retraite

Enfin, tristesse, vous décidez de délaissier vos équations et d'accrocher votre crayon de chercheur. L'heure de la retraite est arrivée. La VAN accumulée avec intérêts est alors convertie en rente. C'est un calcul similaire à celui qui est fait pour le calcul de la rente figurant au relevé de retraite.

## À 71 ans

Vous êtes vraiment un « vrai ». Soixante-et-onze ans arrive et vous trouvez avec toutes vos capacités intellectuelles et physiques. Vous êtes toujours à l'emploi d'Hydro-Québec. Le fisc vous rattrape alors. C'est la Loi de l'impôt qui s'applique. Malgré votre longévité d'emploi, le Régime vous considère à la retraite dès le 1er décembre qui suit le 71ième anniversaire de naissance (mais sans vous mettre à la porte évidemment) et calcule la rente comme si vous partiez. En plus de votre salaire, vous toucherez alors votre rente du Régime de retraite.

Vous aurez remarqué que tous ces savants calculs sont grandement influencés par les hypothèses utilisées. Parmi celles-ci, le taux d'intérêt en vigueur au moment d'atteindre 65 ans est important, d'autant plus qu'il varie selon les années, et que le chercheur n'a, hélas, aucun contrôle sur son âge. À titre indicatif, une différence de 1 % de ce taux (4 % au lieu de 5 % par exemple) entraîne une rente inférieure d'environ 4 % pour un chercheur qui quitte à 69 ans.

Bon, je vous souhaite un bon temps des Fêtes et beaucoup de plaisir à valider le contenu de cet article.

**GUY VANIER**  
*Chercheur*

## Les 3 grandes priorités syndicales

Les résultats d'un sondage CROP-CRHA (Ordre des conseillers en ressources humaines agréés) réalisé en octobre dernier démontrent que 65 % des 1001 travailleurs sondés, syndiqués ou non, estiment que les syndicats ont un rôle très (24 %) ou assez (41 %) important à jouer dans notre société.

Ces travailleurs croient que les trois grandes priorités des syndicats pour les années à venir devraient être :

- **la conciliation travail/famille** (56 %),
- **la qualité de vie au travail** (42 %) et
- **la santé et sécurité du travail** (37 %).

J.L.

# ARRANGEMENT DE RECONNAISSANCE MUTUELLE POUR LES INGÉNIEURS DU QUÉBEC ET DE LA FRANCE



Le 17 octobre dernier, le premier ministre du Québec et le président Sarkozy concluaient une entente sur la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles. Cette entente vise essentiellement à lever les obstacles à l'attraction de travailleurs exerçant une profession ou un métier réglementé, à accélérer la reconnaissance de leurs qualifications professionnelles, de même qu'à faciliter leur recrutement dans le but de mieux répondre aux besoins de main-d'œuvre, tant en France qu'au Québec. Son application devra toutefois se faire dans le respect de la protection de la santé et sécurité du public et le maintien de la qualité des services professionnels.

L'entente prévoit que les autorités chargées de la réglementation professionnelle sur le territoire québécois, de même que sur celui de la France, concluront des arrangements de reconnaissance mutuelle (ARM) qui permettent la reconnaissance effective des qualifications professionnelles. Plus d'une centaine d'arrangements devraient être signés, d'ici le 31 décembre 2010.

Un premier arrangement de reconnaissance mutuelle a d'ailleurs été conclu le jour même de l'entente France-Québec avec l'Ordre des ingénieurs du Québec (OIQ). Cet arrangement favorisant la mobilité de la main-d'œuvre avec la France a été rendu possible, peut-on lire sur le site Internet de l'OIQ, « grâce aux efforts de

*[l']Ordre et de [leurs] vis-à-vis français - la Commission des titres d'ingénieur (CTI) et le Conseil national des ingénieurs et des scientifiques de France (CNISF), [et] la conclusion de cet arrangement d'intérêt mutuel contribuera à faciliter l'accueil et l'intégration des ingénieurs entre les deux pays », a déclaré le président de l'Ordre, M. Zaki Ghavitian, ing., à l'issue de la signature officielle de l'ARM.*

Toutefois les ingénieurs intéressés à se prévaloir de cette entente devront attendre quelques mois, puisque l'adoption d'un règlement assurant la mise en vigueur de l'ARM est d'abord nécessaire.

De plus, pour tout détail additionnel concernant l'entente France-Québec, vous pouvez consulter le site Web du Ministère des Relations internationales du Québec : [www.mri.gouv.qc.ca](http://www.mri.gouv.qc.ca).

J.L.

Pour plus de renseignements, vous pouvez communiquer avec Services Québec qui vous donnera les informations pertinentes afin que vous puissiez vous référer, le cas échéant, aux autorités compétentes concernées :

Région de Québec : 418 644-4545  
Région de Montréal : 514 644-4545  
Ailleurs au Québec : 1 877 644-4545 (sans frais)

# Ce qu'ils en pensent...

## Les citoyens

### confiance

Les citoyens font très majoritairement confiance aux scientifiques et estiment que le développement scientifique apporte à l'être humain davantage de bien que de mal (**84%**).

### attentes

Un peu plus de trois quarts d'entre eux reconnaissent que les chercheurs entretiennent des préoccupations vis-à-vis des attentes de la société (**souvent : 38% + quelquefois : 39%**).

### conséquences

Près des deux tiers des répondants considèrent que les chercheurs sont préoccupés par les risques liés à leurs découvertes (**toujours : 12% + souvent : 52%**).

### implication

Selon la grande majorité, l'implication des citoyens dans la réalisation d'une recherche améliore la qualité et l'utilité des résultats (**87%**).

### information

Moins des deux tiers des citoyens affirment être plutôt bien informés en matière de science et de technologie (**64%**).

### vulgarisation

Un peu plus de la moitié croit que les chercheurs ne prennent pas suffisamment le temps de vulgariser leurs découvertes et de les transmettre au public (**56%**).

**Source :** Sondage CROP portant sur les attentes des citoyens vis-à-vis du monde de la recherche réalisé auprès de 1002 québécois entre le 18 et le 29 septembre 2008 pour La Presse, Télé-Québec et ACFAS.

Pour plus de détails, consultez la grande rencontre Science et société : [www.acfas.ca](http://www.acfas.ca)  
J.L.

## Les chercheurs

### confiance

Une mince majorité de chercheurs rejette l'idée d'une crise de confiance entre la science et la société (**51,8%**).

### attentes

Une forte majorité de scientifiques se préoccupe de ce que la société pourrait attendre du résultat de leurs recherches (**souvent + quelquefois = 87,7%**).

### conséquences

Une bonne part des chercheurs se soucie des conséquences de leurs travaux pour la société (**souvent + parfois = 71,3%**).

### implication

Une grande majorité de chercheurs se prononce en faveur de l'intervention des citoyens dans les choix scientifiques et techniques (**toujours + quelquefois = 85,4%**).

### information

Moins de la moitié des chercheurs se disent satisfaits du temps passé avec les publics de non-spécialistes (**46%**).

### vulgarisation

Trois quarts des scientifiques sondés estiment que les activités de communication et de vulgarisation ne sont pas suffisamment prises en compte dans l'évaluation de leur carrière (**76%**).

**Source :** Enquête ACFAS-CIRST sur la vision des chercheurs québécois quant à leur rôle et leur responsabilité dans la société réalisée auprès de 844 chercheurs québécois entre le 7 avril et le 2 mai 2008.

Ce journal est publié quatre fois l'an et payé par le SPSI, 210, boul. Montarville, bureau 2008, Boucherville, (Qc) J4B 6T3  
téléphone : (450) 449-9630  
télécopieur : (450) 449-9631  
courriel : [secretariat@spsi.qc.ca](mailto:secretariat@spsi.qc.ca)  
<http://www.spsi.qc.ca>

**COMITÉ DE RÉDACTION**  
Johanne Laperrrière, conseillère syndicale  
Georges Gaba, chercheur

**COLLABORATION SPÉCIALE**  
Guy Vanier, chercheur

**DESIGN GRAPHIQUE**  
Guylaine Hardy Design

Les articles publiés dans L'Irequis reflètent les opinions de leurs auteurs et ne sauraient engager la responsabilité ou lier d'aucune façon le SPSI et ses officiers.

**Pour un plus grand rayonnement** \_ La version intégrale de ce bulletin, format

« pdf », se retrouve sur le site Web du SPSI sous la rubrique « L'IREQUOIS » figurant en marge.



Dépôt légal  
Bibliothèque nationale  
du Québec 2008